

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Guy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/551a39915a4c24f10fa88a27>

Date d'obtention : 2022-01-17 15:12:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto nous permet grâce à la trousse d'être mieux outillés pour aider nos jeunes. La trousse en elle-même permet une prise en charge plus rapide de la victimes et autres jeunes impliqués. L'outil permet un certain sentiment de sécurité tant vers les jeunes que les parents ainsi que les intervenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai mieux outillée afin de fournir de meilleures interventions .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Seulement suivre ce que la trousse indique. Ne pas chercher à en savoir plus, je ne dois pas questionner l'élève. La police posera ses questions. Je dois seulement agir en regard de mon devoir en tant qu'intervenant. Écouter et diriger l'élève vers la ou les personnes qui pourront freiner une future propagation suite à des images partagées.